

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

### 1 - Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### 2 - Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.

### MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexo)
- Crédit Agricole S.A.
- Fondation Électricité de France
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment
- Danone
- Devanlay
- Indreco
- Vivendi
- L'Oréal
- Finalac

Rejoignez-nous !



Fondation du Patrimoine  
Délégation départementale  
Des Bouches du Rhône

Palais de la Bourse  
BP 21856  
13221 Marseille cedex 01  
Tél. 04 91 39 56 70

[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)



Préservez aujourd'hui  
l'avenir



Restauration  
de la Chapelle  
Saint Symphorien  
VERNEGUES (13)

# Bon de souscription pour la restauration de la chapelle Saint Symphorien à Vernègues

Où je fais un don pour aider à LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT SYMPHORIEN

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Chapelle Saint Symphorien-Vernègues »

**Mon don est de .....** euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2010

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable - Ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).  
 Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T.  
 Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :  de l'impôt sur le revenu  de l'impôt sur les sociétés  de l'impôt sur la Fortune

NOM OU SOCIETE .....  
 ADRESSE .....  
 TEL .....

Coupon-réponse à renvoyer à : **Fondation du Patrimoine**  
 Palais de la Bourse BP 21856  
 13221 MARSEILLE Cedex 01

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lu communications vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons regus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons regus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.

## RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT SYMPHORIEN



**La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de la chapelle Saint Symphorien en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription**

Située entre Vernègues et son hameau Cazan la construction de cette petite chapelle rurale, de conception architecturale très simple, remonte au 12ème siècle: elle consiste alors en un choeur semi-circulaire de 2 travées.

L'aspect actuel du bâtiment résulte des nombreuses modifications intervenues au cours des siècles non pas par soucis d'amélioration esthétique, mais pour faire face à l'afflux toujours plus grand de pèlerins. Dès le moyen-âge, Saint Symphorien, jeune martyr chrétien, est vénéré dans toute la Provence, particulièrement à Vernègues où les infirmes et les estropiés l'invoquent comme saint guérisseur (et ce jusqu'à la révolution) de nombreux ex-voto et béquilles en témoignent. En 1644 Charles de Valois, duc

FONDATION



du PATRIMOINE

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt !